



Déclaration de Hambach sur la coopération transfrontalière franco-allemande

Le château de Hambach, de par son histoire et notamment par la fête de Hambach de 1832, est le symbole d'une étape importante sur la voie de la liberté et de la démocratie en Allemagne et en Europe. Aujourd'hui, 185 ans plus tard, l'Europe se trouve confrontée à des défis sans précédents, à des mouvements nationalistes et populistes qui remettent en question le projet européen et les valeurs fondamentales qui le fondent.

C'est pourquoi, à l'heure où certains doutent de l'Europe, il est plus que jamais nécessaire de préserver nos valeurs communes et de renouer le lien entre nos concitoyens et le projet européen en promouvant les réalisations concrètes de l'Europe et les chances qu'elle offre. Il nous faut aujourd'hui une Europe meilleure, une Europe des faits, une Europe qui protège, une Europe de la justice sociale, une Europe unie dans sa diversité, qui parle d'une seule voix. C'est de cette manière que l'Union européenne avancera et surmontera les crises actuelles et les défis à venir.

La France et l'Allemagne ont un rôle essentiel à jouer. Nous nous engageons ensemble pour les valeurs européennes et assumons une responsabilité toute particulière pour la réussite de l'Europe. Les régions frontalières, le long de plus de 450 km de frontière entre nos deux pays, au cœur de l'Europe, sont un véritable laboratoire de la construction européenne. Nous souhaitons le développer et donner ainsi une impulsion en vue d'une coopération encore plus étroite dans toute l'Union européenne. L'intégration de nos territoires transfrontaliers à travers les échanges humains, économiques et sociaux entre la région Grand Est et les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre constituent une référence et sont force de proposition à l'échelle européenne. Cette région frontalière franco-allemande est un concentré d'Europe, d'une Europe concrète, performante, innovante et solidaire.

Les habitants de la région frontalière franco-allemande éprouvent très concrètement au quotidien ce que cela signifie de vivre dans une Europe en paix avec des frontières ouvertes, ils connaissent les opportunités qu'un tel voisinage empreint de confiance offre à tout un chacun, des deux côtés de la frontière. Ils partagent aussi les mêmes préoccupations. Les problèmes auxquels ils doivent faire face se ressemblent. C'est dans cette région frontalière que nous, la France et l'Allemagne, voulons développer d'avantage un espace commun de vie, d'échanges économiques et culturels.

Mais il reste beaucoup à faire et de nouvelles épreuves se présentent. Nous les aborderons ensemble. Nous voulons poursuivre l'intégration dans la région transfrontalière franco-allemande dans un esprit de bénéfice mutuel, au service des citoyennes et citoyens et du développement économique et social de nos deux pays et de l'Europe.

La jeunesse doit retenir ici toute notre attention. Les jeunes dans leur grande majorité considèrent l'Europe comme une partie toute naturelle de leur vie et de leur avenir. Dans les régions transfrontalières, ils se rendent compte de l'intérêt d'une coopération renforcée et recherchent pour eux de nouvelles opportunités de l'autre côté de la frontière. Les solutions pragmatiques que nos deux pays, au niveau national comme au niveau local, développent pour encourager la mobilité transfrontalière des jeunes, en particulier dans la formation et l'insertion

professionnelle, sont un laboratoire pour tous les Européens, notamment les dizaines de millions habitant à proximité d'une frontière.

La vitalité de la coopération et l'intensité des échanges entre les régions frontalières ont atteint un niveau particulièrement élevé que les conférences de Sarrebruck en 2013 et de Metz en 2015 ont encore consolidé. A l'invitation de Mme Malu Dreyer, Ministre-présidente du Land de Rhénanie-Palatinat, Présidente du Bundesrat, les Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, MM. Harlem Désir et Michael Roth, se sont rencontrés le 6 avril 2017 au château de Hambach pour la troisième conférence transfrontalière franco-allemande. En concertation avec la région Grand Est et les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, ils se sont réjouis des progrès réalisés et convenu des étapes figurant dans l'annexe, afin d'approfondir encore la coopération pour :

- renforcer l'accès transfrontalier au marché unique et l'intégration des marchés du travail, faciliter la mobilité professionnelle et augmenter les échanges dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, sésame de l'accès au marché du travail transfrontalier ;
- développer la connaissance et l'enseignement de la langue du partenaire, clé indispensable pour faire de la région transfrontalière un espace de vie économique et culturel commun ;
- améliorer l'efficacité et l'éco-compatibilité de nos réseaux de transports pour répondre au mieux aux besoins de mobilité des habitants de l'espace transfrontalier ; et développer l'observation territoriale, outil essentiel du développement durable de notre espace transfrontalier ;
- renforcer le rôle précurseur de la région transfrontalière en matière de coopération énergétique et développer la coopération en matière d'environnement ;
- valoriser davantage les atouts dont dispose la région au bénéfice de l'intégration sociale des citoyennes et citoyens et promouvoir les initiatives qui contribuent au rapprochement des sociétés civiles de part et d'autre du Rhin, à travers notamment de la culture, du sport et des loisirs ;
- encourager l'approfondissement de la coopération en matière de santé ;

- encourager le développement de la coopération policière et judiciaire pour faire face, notamment, aux nouveaux défis auxquels sont confrontées les régions transfrontalières et assurer une protection encore plus efficace des populations frontalières.

S'appuyant sur les conclusions du Conseil des ministres franco-allemand qui s'est tenu à Metz le 7 avril 2016, déterminés à renforcer encore les coopérations concrètes entre la France et l'Allemagne dans la région transfrontalière, nous poursuivrons notre engagement au bénéfice de la construction européenne, fort de la conviction que l'Europe doit être réalisée dans le concret, maintenant, avec et pour les citoyennes et citoyens.

Hambach, le 6 avril 2017

Michael Roth
Ministre adjoint chargé des affaires
européennes

Harlem Désir
Secrétaire d'État aux Affaires
européennes

I) Intégration des marchés du travail et formation professionnelle

Le marché unique européen offre d'excellentes possibilités d'emploi, notamment pour les habitants de la région transfrontalière franco-allemande. Cependant, malgré les progrès considérables obtenus au cours de ces dernières années, le potentiel que recèle l'intégration de nos marchés du travail n'est toujours pas entièrement exploité. Il importe donc d'améliorer encore l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée. Pour y parvenir, il nous faut renforcer les incitations à la mobilité professionnelle, réduire les obstacles administratifs et mieux cibler les mesures destinées à informer les travailleurs intéressés à propos des chances que représente une activité transfrontalière pour leur développement professionnel.

1) Placement des demandeurs d'emploi, marché du travail et mobilité des travailleurs

L'Agence fédérale pour l'emploi et Pôle emploi ont prolongé, dans un premier temps jusqu'en 2018, leur convention de coopération. Depuis la Conférence de Metz en 2015, ils ont développé leur réseau de services de placement communs et instauré un service de placement transfrontalier supplémentaire, celui de Sélestat / Freiburg – Emmendingen, portant désormais à cinq le nombre de services communs implantés le long de la frontière. En 2016, ces services ont suivi environ 950 candidats par mois et placé au total 1 430 demandeurs d'emploi en région frontalière.

Par ailleurs, dans le Rhin supérieur, le site internet [« réussir sans frontières »](#), fruit d'un travail partenarial coordonné par la Région Grand Est, permet à toute personne ayant un projet de mobilité transfrontalière de trouver des informations tant sur le plan de l'emploi et de la formation que sur le plan pratique. De son côté, [le portail de la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région](#), offre un bon aperçu des programmes de mobilité franco-allemands, des lieux de conseil et de placement, ainsi que des aides possibles dans le domaine de la formation professionnelle initiale ou continue transfrontalière.

La « Fachkräfteallianz Südlicher Oberrhein » (Alliance pour la main d'œuvre qualifiée du Rhin supérieur méridional), les agences pour l'emploi de Fribourg et d'Offenbourg et la Chambre de commerce et d'industrie du Rhin supérieur méridional proposent en outre des offres spécifiques destinées à attirer des travailleurs qualifiés et des apprentis français. L'agence pour l'emploi de Fribourg organise également chaque année à Mulhouse le salon d'orientation [« Warum nicht ! – et pourquoi pas ! »](#) en collaboration avec la Maison de l'emploi et de la formation de Mulhouse.

Par ailleurs, les projets Interreg actuellement en cours « réussir sans frontière », « Eurodistrict Strasbourg-Ortenau – vers un marché de l'emploi ouvert à 360° » et le « Centre d'aide à la mobilité transfrontalière dans la formation professionnelle et technologique en Grande Région » offrent eux aussi de bonnes possibilités de mise en réseau. De manière complémentaire, la Chambre de commerce et d'industrie de la Sarre et la direction régionale de l'Agence fédérale pour l'emploi de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre ont élaborés de nouveaux services à destination des demandeurs d'emploi et des employeurs. Ceux-ci s'appuient sur le déploiement de conseillers en mobilité et de développeurs de l'apprentissage travaillant des deux côtés de la frontière.

Pour les années à venir, la France et l'Allemagne veulent renforcer la coopération de leurs administrations du travail et se sont fixé les objectifs communs suivants :

- Les cinq services communs de placement transfrontalier prévoient d'harmoniser encore mieux leurs prestations, d'échanger davantage leurs offres d'emploi et de rendre encore plus visibles leurs résultats positifs en matière de placement. Ils souhaitent qu'une attention particulière soit portée à la cohérence des parcours, pour assurer une insertion optimale des bénéficiaires sur le marché du travail transfrontalier.
- Ils vont intensifier leurs dispositifs de formation transfrontalière.
- En matière de placement, les services des deux pays ont l'intention de s'adresser davantage aux candidats âgés de moins de 25 ans dans un souci de réduire le chômage des jeunes. Les demandeurs d'emploi plus âgés constituent eux aussi un groupe cible important pour lequel il s'agit de renforcer les dispositifs d'accompagnement. Le projet Interreg « Bassin d'emploi PAMINA » réalisé grâce aux fonds de l'Union européenne constitue un bon exemple à ce sujet. Il a en effet pour objectif d'améliorer l'accès des demandeurs d'emploi, notamment ceux âgés de plus de 45 ans, au marché du travail transfrontalier et de soutenir les entreprises dans le cadre de leur recherche de main d'œuvre.
- Outre le placement sur le marché du travail, le placement des apprentis devra également faire l'objet d'une attention soutenue à l'avenir. Il s'agira avant tout de mettre en valeur les chances qu'offre le marché du travail transfrontalier. Il est prévu à cette fin de renforcer la coopération avec les experts techniques d'EURES-T (European Employment Services – Transfrontalier) et les conseillers chargés du placement en matière d'apprentissage transfrontalier, et d'articuler plus étroitement leurs activités avec les prestations offertes par les services. De même, les salons grand public, comme le [« Salon Régional Formation Emploi »](#) de Colmar, ou encore le [salon interrégional de l'emploi à Sarrebruck](#), et le [salon de la formation de Landau](#), auxquels participe le

réseau allemand des plateformes d'accueil « Welcome Center », devront être encore plus valorisés.

- Les parties intéressées souhaitent davantage mettre à profit les structures encourageant la mobilité professionnelle créées par l'Union européenne, notamment le réseau EURES-T et mieux coordonner les partenariats EURES-T déjà existants. Le savoir-faire des conseillers EURES-T ainsi que les projets innovants dotés de guichets uniques fournissant aux usagers des premiers renseignements sur le marché du travail et l'apprentissage transfrontalier, tels que le [« One-Stop-Shop »](#) dans le Rhin supérieur ou le [live-chat](#) en Grande Région, sont tout à fait exemplaires dans ce domaine.
- Un autre exemple de démarche innovante à relever est la semaine « Réussir sans frontière », un projet réunissant trente-trois partenaires français et allemands. La semaine vise à sensibiliser le grand public aux opportunités et aux initiatives prises pour l'emploi et la formation professionnelle à travers des conférences, des job-datings ou encore des ateliers thématiques et des forums sur le transfrontalier. Ce travail d'information et d'accompagnement sera intensifié dans les prochaines années grâce à la mise en place d'outils de communication communs à l'ensemble des partenaires, tels que des vidéos explicatives et pédagogiques, à destination des élèves et futurs apprentis mais aussi des demandeurs d'emploi.

2) Formation professionnelle

Une bonne formation professionnelle reste le sésame de l'accès au marché du travail transfrontalier. L'Allemagne et la France ont élaboré des modèles innovants en vue d'un programme d'apprentissage transfrontalier permettant à tout apprenti de suivre la formation théorique dans son pays d'origine et d'effectuer sa formation pratique chez un employeur du pays voisin. Sur la base de plusieurs accords-cadres conclus au niveau sous-régional, de nombreux jeunes ont pu effectuer dans le pays voisin une formation transfrontalière en alternance, dans le secondaire ou le supérieur depuis 2013.

En 2016, 345 jeunes Français suivaient une formation en alternance en Allemagne, ce qui inclut également les jeunes effectuant un apprentissage transfrontalier sur la base des accords-cadres (Rhin supérieur : 255 (dont 91 Allemands et 157 Français) ; Grande Région : 90 (dont 47 Allemands et 38 Français)).

De nombreux apprentis français choisissent d'effectuer l'intégralité de leur apprentissage dans la région frontalière allemande ; beaucoup ont bénéficié d'un parcours de formation sur mesure piloté et financé par la Région Grand Est. Parmi eux, un diplômé français a particulièrement bien réussi : il s'est vu décerner le

prix 2016 du meilleur apprenti d'Allemagne par l'Association des chambres de commerce et d'industrie allemandes.

Dans le Rhin supérieur, deux experts EURES-T spécialisés dans l'apprentissage transfrontalier fournissent depuis février 2014 des informations aux élèves et aux entreprises intéressées et les mettent en relation. En outre, deux conseillers chargés du placement d'apprentis travaillent depuis janvier 2017 dans la région Sarre-Lorraine pour faciliter l'accès des jeunes à l'apprentissage transfrontalier, grâce à un partenariat entre la Région Grand Est et la direction régionale Rhénanie-Palatinat – Sarre de la Bundesagentur für Arbeit. Le travail de ces quatre développeurs est soutenu par l'appui technique de l'ensemble des partenaires et des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle transfrontalière, pour travailler toutes les thématiques liées, que ce soit pour la reconnaissance des diplômes ou encore le développement des contrats d'apprentissage.

Au cours des prochaines années, nous avons l'intention d'augmenter la mobilité dans le domaine de la formation professionnelle et d'accroître le nombre de contrats d'apprentissage transfrontaliers. Pour réussir ce pari, nous misons sur les mesures suivantes :

- Nous souhaitons mettre en œuvre l'accord-cadre de novembre 2014 sur la formation professionnelle transfrontalière en Grande Région à travers un arrangement bilatéral complémentaire pour l'espace de coopération Rhénanie-Palatinat / Région Grand Est (partie anciennement Lorraine).
- Nous souhaitons mieux valoriser les atouts d'un apprentissage transfrontalier, ou d'un apprentissage effectué entièrement dans le pays voisin, préparer les jeunes à cette voie et les accompagner jusqu'à leur diplôme. C'est notamment l'objectif du projet Interreg V A Rhin Supérieur « Réussir sans frontières » cofinancé par l'Union européenne avec l'appui des conseillers techniques EURES-T pour l'apprentissage et la formation continue transfrontalière. Il réunit trente-trois partenaires français et allemands qui se coordonnent dans les domaines de l'emploi et de la formation pour apporter des solutions en matière d'insertion sur le marché du travail dans le Rhin Supérieur.
- Nous souhaitons encourager le développement du « Certificat Euregio » dans le Rhin supérieur ainsi que la mise en œuvre du projet Interreg V A « Centre d'aide à la mobilité transfrontalière » dans la Grande Région, soutenu par l'UE, et les faire connaître à un public plus large. Ces deux projets proposent des stages en entreprise dans les pays voisins, favorisant ainsi la mobilité professionnelle des jeunes tout en permettant aux participants d'enrichir leurs compétences interculturelles. Dans la région du Rhin supérieur, 382 jeunes apprentis ont obtenu un Certificat Euregio en 2016.

- Nous souhaitons développer les expérimentations menées pour la formation professionnelle transfrontalière. A cette fin, nous souhaitons non seulement augmenter le nombre de contrats d'apprentissage transfrontalier, mais aussi développer l'expérimentation de formations continues sur mesure qui soient basées sur les projets individuels des personnes souhaitant bénéficier d'une mobilité transfrontalière, et ce en lien avec les besoins avérés et identifiés des entreprises. Cette démarche est, par exemple, confortée par la mise en place, à l'initiative de la Région Grand Est, d'un réseau de développeur de l'apprentissage, sensibilisé à la thématique de la formation transfrontalière sur tout le territoire de la région.
- Nous souhaitons élaborer des programmes d'études communs pour des filières spécifiques. Au bénéfice des entreprises et des professionnels des deux côtés de la frontière, nous souhaitons améliorer la transparence des diplômes et travailler sur leur visibilité afin de favoriser leur reconnaissance, en coopération avec les services compétents en la matière pour écarter d'autres obstacles à la mobilité.
- Au premier semestre 2017, nous souhaitons conclure d'autres conventions de coopération en format « Azubi-BacPro ». Un projet pilote initié par le Land de Bade-Wurtemberg et l'académie de Strasbourg est particulièrement novateur dans ce domaine : outre la formation dans leur propre pays, les élèves participants obtiennent, dans le cadre de leur apprentissage sur trois ans, une qualification supplémentaire sous forme d'un certificat spécifique leur attestant notamment, en dehors de leur savoir-faire technique, des connaissances de la langue du partenaire au niveau professionnel et des compétences interculturelles. Par ailleurs, grâce au projet Interreg V A Rhin Supérieur « Réussir sans frontière », au total 6 nouvelles classes « Azubi-BacPro » verront le jour d'ici fin 2018.
- Nous souhaitons incorporer davantage l'aspect linguistique à la formation professionnelle, consolider les résultats obtenus jusqu'ici et les développer, tel que cela s'effectue déjà avec succès dans le cadre de la formation professionnelle transfrontalière, notamment à St. Ingbert / Marly pour le secteur automobile et à l'IFSI Sarreguemines / SHG Völklingen pour la formation des personnels soignants. Dans cette même optique, la Chambre de commerce et d'industrie de la Sarre délivre des certificats linguistiques axés spécialement sur les exigences professionnelles auxquelles seront confrontés les élèves du secondaire.
- Nous souhaitons étendre le réseau franco-allemand [« Écoles-Entreprises »](#), lancé en septembre 2016 par la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie à Paris et par l'Académie de Paris, à d'autres pôles régionaux dans les deux pays. Nous saluons expressément cette initiative et invitons les acteurs en région frontalière à intégrer ce réseau.

- Nous souhaitons également élargir la « Journée découverte » organisée par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) en proposant en région frontalière des visites binationales et transfrontalières ; à cette fin, les moyens du programme Interreg V A Rhin supérieur sont le cas échéant également mobilisables.
- La plateforme d'apprentissage en ligne conçue par l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) mérite particulièrement d'être soulignée. Actuellement en cours de préparation, elle sera dédiée à l'apprentissage des langues au niveau professionnel pour les jeunes apprentis et salariés.
- Nous souhaitons aussi, à l'avenir, soutenir et promouvoir le travail exemplaire du secrétariat franco-allemand (DFS-SFA) en matière de formation professionnelle transfrontalière. Le succès que rencontre depuis plusieurs années la coopération avec des acteurs économiques dans ce domaine se reflète de façon saisissante dans le nombre de ses participants : en mars 2017, le DFS-SFA a fêté le 100 000ème participant à son programme de soutien à la formation professionnelle transfrontalière.
- Le rectorat de l'Académie de Nancy-Metz entend poursuivre ses activités avec le Goethe Institut, notamment dans le champ de l'enseignement professionnel.

3) Développer le réseau de coopération entre les entreprises et les organismes de recherche

La diversité des initiatives de coopération de nos entreprises et de nos chambres consulaires en région frontalière, est une condition indispensable pour mettre à profit le potentiel offert par le marché intérieur européen. Cela vaut aussi bien pour les échanges économiques que pour la pleine exploitation des possibilités d'emploi. Les entreprises et les chambres consulaires souhaitent coopérer de manière encore plus étroite en particulier dans les branches présentant un potentiel important en matière d'innovation et d'emploi, ainsi que dans le domaine de la transition numérique. À l'avenir, les transferts de savoir entre les mondes scientifique et économique joueront un rôle de plus en plus important. Nous comptons poursuivre nos efforts conjoints afin de réduire les obstacles toujours existants à l'accès au marché transfrontalier, dans le respect des normes en matière de protection des travailleurs en vigueur dans les deux pays et à l'échelle européenne.

Les activités et initiatives suivantes sont particulièrement exemplaires :

- La France et l'Allemagne ont l'intention de renforcer leur coopération dans le domaine du numérique. À l'automne 2016, le [« point de contact franco-allemand pour la coopération transfrontalière des pôles de compétitivité »](#) a

été ouvert à Paris. Ce bureau sert de point de contact central pour les pôles de compétitivité et d'innovation français et les soutient dans leur recherche de clusters allemands appropriés pour des projets transfrontaliers. Les acteurs de la région frontalière peuvent de surcroît profiter des projets qui sont initiés au niveau régional en soutien à l'innovation.

- La France et l'Allemagne souhaitent coordonner encore davantage les initiatives pour la création d'entreprises dans le domaine du numérique. L'espace frontalier présente un potentiel particulièrement prometteur dans ce secteur.
- Concernant les pôles d'innovation, la France et l'Allemagne souhaitent rapprocher leurs programmes de subventions nationaux et régionaux dans les domaines permettant de réunir les soutiens dans le cadre des programmes de financement européens (p. ex. HORIZON 2020, COSME).
- La branche des technologies environnementales offre elle aussi un potentiel important en matière d'innovation et d'emploi. Ainsi, le « méta-cluster » GREATER GREEN, financé par le programme Interreg V A « Grande Région », permet de mettre en réseau les clusters dédiés aux technologies environnementales et les acteurs de ce secteur en Grande Région. Ce méta-réseau a vocation à favoriser la croissance durable et l'emploi.
- Nous souhaitons également améliorer la mise en réseau des « écosystèmes » de jeunes pousses, ou start-up, dans nos deux pays en stimulant leur coopération et mettant en place des aides mutuelles pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés. Le Land de Bade-Wurtemberg a effectué un travail précurseur considérable dans ce domaine : il possède neuf « écosystèmes » et a lancé la campagne « Start-up BW », spécialement dédiée aux jeunes pousses.
- Avec 16.000 diplômés en 2015, l'université franco-allemande (UFA), constitue dans le contexte européen un modèle unique de coopération bilatérale en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Les établissements et le tissu économique des régions frontalières ont grandement profité du dynamisme de l'UFA. Nous renouvelons notre volonté de soutenir l'UFA dans son développement, en renforçant son attractivité et sa visibilité. Nous confirmons également l'objectif de progression du nombre d'étudiants, déjà exprimé dans la déclaration du Conseil des ministres franco-allemand de 2015. A cette fin, nous visons une perspective financière fiable pour l'UFA, portée par les deux partenaires. L'UFA continuera également de s'impliquer dans des projets transfrontaliers en faisant intervenir des étudiants germanophones, suivant des cursus au sein de la Grande Région, auprès des écoles de l'Académie de Nancy – Metz en lien avec le Goethe Institut.

- Les réseaux universitaires [« Eucor - le Campus Européen »](#) dans le Rhin supérieur et [« Université de la Grande Région »](#) constituent deux piliers essentiels de notre coopération universitaire transfrontalière. Ces deux groupements se sont dotés d'une personnalité juridique après la Conférence de Metz en 2015, ouvrant ainsi la possibilité notamment de solliciter davantage de fonds européens pour des projets de recherche communs. Nous appuyons à long terme l'élargissement de ces groupements et accompagnerons également l'alliance TriRenaTech rassemblant les écoles supérieures polytechniques du Rhin supérieur, tout comme la coopération entre les clusters informatiques de Nancy et Metz. Cela vaut aussi pour les cursus transfrontaliers proposés par l'institut franco-allemand de Techniques, d'Economie et de Sciences (DFHI/ISFATES).
- [« L'Offensive Sciences II »](#), programme commun de soutien dédié aux projets transfrontaliers de recherche dans le Rhin supérieur, est un succès exemplaire. Il est réalisé grâce à des fonds européens par le biais du programme Interreg, avec le soutien des Länder du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat et de la Région Grand Est. Les sept projets d'excellence transfrontaliers lancés pour réaliser cette offensive en 2016 réunissent 30 établissements de recherche ainsi que plus trente de PME et grandes entreprises de la région. Les partenaires français et allemands réaffirment leur volonté de préparer un nouvel appel à projets en 2018.
- L'accès transfrontalier au marché unique constitue un facteur essentiel pour une bonne coopération entre les entreprises françaises et allemandes et pour la prestation de services au sein d'un espace économique commun de part et d'autre de la frontière. Il est également à la base de l'approfondissement du marché du travail et de l'apprentissage transfrontalier visé par la France et l'Allemagne. En région frontalière notamment, il importe de prouver que le marché unique fonctionne et que le cadre législatif et fiscal rend possible et encourage l'activité économique transfrontalière. L'Allemagne et la France poursuivent leurs échanges en ce sens. Elles encouragent et soutiennent les discussions entre experts et professionnels concernés lorsque des obstacles réciproques surgissent dans l'accès au marché.

II) Enseignement de la langue du partenaire

La bonne connaissance de la langue du partenaire reste une clé indispensable à l'intégration de la région frontalière pour en faire un espace de vie économique et culturel commun. La réussite des projets et des partenariats actuels et futurs, ainsi que la progression de la mobilité professionnelle dépendent essentiellement de la compétence linguistique de tous les participants.

Nous souhaitons renforcer nos efforts en vue de la constitution d'un espace commun de formation. Au cours des années à venir, nous souhaitons porter une attention particulière aux objectifs suivants :

- Nous souhaitons promouvoir les offres plurilingues dès la petite enfance, en assurer la continuité dans tout le domaine scolaire et faire progresser les offres consécutives. Les nombreuses mesures d'échanges entre établissements scolaires de la région frontalière soutenues par l'OFAJ ainsi que par les acteurs de la région frontalière représentent, aujourd'hui comme demain, une contribution essentielle dans ce domaine.
- La Valisette franco-allemande est un instrument largement utilisé dans les établissements préscolaires de la région frontalière. L'OFAJ soutient aussi la formation des personnels utilisant le matériel pédagogique proposé par la Valisette. Toutefois, cela ne suffit pas à long terme pour garantir une diffusion plus large et durable de ce dispositif. Il convient donc d'examiner la possibilité d'associer les formations concernant la Valisette au cursus des établissements de formation pour éducateurs et enseignants.
- Nous souhaitons intensifier la mise en réseau des écoles maternelles bilingues dans le cadre de la dynamique « Écoles maternelles – Élysée 2020 ». Le nombre des établissements préscolaires associés a augmenté de 50 à 101 entre 2014 et 2016 en région frontalière du côté allemand et de 48 à 63 du côté français.
- Il nous faut donner de nouvelles impulsions pour mettre en place et renforcer le réseau d'écoles bilingues (niveaux primaires et secondaires) et accroître l'offre de diplômes communs, par exemple à travers l'obtention simultanée du baccalauréat et de l'« Allgemeine Hochschulreife » allemand (Abibac).
- Nous souhaitons mettre en avant, auprès des enfants, des jeunes et des parents, mais également auprès des établissements de formation et d'enseignement, les avantages de cette offre éducative sur le marché du travail transfrontalier et international, afin de maintenir la demande, et si possible de l'accroître
- Pour la région frontalière spécifiquement, l'OFAJ offre un programme visant à stimuler les échanges transfrontaliers, facilitant ainsi les rencontres entre élèves français et allemands tout au long de l'année scolaire, dans le souci de garantir la continuité des contacts. Ce programme se doit d'inclure toutes les filières éducatives (générales, professionnelles et artistiques).
- Dans le cadre du Volontariat franco-allemand organisé par l'OFAJ, des formateurs certifiés organisent et effectuent des séminaires bilingues, des formations spécialisées et des semaines d'échanges selon le principe du tandem linguistique. Les formations pour animateurs de cours en tandem

pourraient également être renforcées, y compris dans le domaine extrascolaire.

- La convention entre les Länder de Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat et l'académie de Strasbourg, et celle entre la Sarre et la Lorraine, relatives à l'emploi d'enseignants du primaire dans les classes bilingues paritaires, méritent d'être soulignées. Le Land de Rhénanie-Palatinat souhaite en outre étendre la convention en vigueur à d'autres types d'école et à parité Lorraine de la région Grand Est.
- Une telle activité peut aussi être considérée comme une qualification supplémentaire lors d'une candidature ultérieure des enseignants concernés dans leur pays d'origine. Les deux parties ont l'intention par ailleurs d'organiser des formations conjointes des directeurs d'école et des enseignants travaillant dans les établissements proposant un enseignement renforcé de la langue du partenaire.
- Toute initiative de la part des écoles mérite l'appui des autorités responsables, appelées à mettre à profit l'ensemble des possibilités légales à leur disposition.
- L'éducation artistique et culturelle contribue à l'apprentissage de la langue du partenaire. L'offre de spectacles ou de contenus artistiques dans la langue originale adaptés au public jeune et adolescent s'est considérablement développée ces dernières années et doit être développée. La convention signée entre la Sarre et la Lorraine en décembre 2015 sur l'éducation artistique et culturelle encouragera en 2017, via un appel à projets, les initiatives dans les champs du bilinguisme, du patrimoine ou du numérique.

III) Transports et développement territorial

L'efficacité et l'éco-compatibilité de nos réseaux de transports sont essentielles pour répondre aux besoins de mobilité des habitants de l'espace frontalier et pour resserrer encore davantage les contacts humains, culturels et économiques. Au cours des années à venir, nous préconisons de suivre les grands axes suivants :

1) Réseaux transfrontaliers innovants et écologiques

Nous souhaitons poursuivre la mise en place de réseaux transfrontaliers innovants et écologiques, avec notamment les priorités suivantes :

- Pour affronter les grands défis en matière de mobilité dans les transports routiers au XXI^e siècle, il importe d'introduire non seulement l'électromobilité,

mais aussi la conduite en véhicule automatisé et connecté. Dans le cadre de l'initiative commune sur la mobilité électrique et numérique lancée en septembre 2016, les ministres des Transports des deux pays sont convenus le 8 février 2017 de la création d'un site expérimental numérique pour la conduite automatisée et connectée. Il est donc prévu d'établir une zone expérimentale sur le réseau routier transfrontalier de la région Merzig-Saarlouis-Sarrebruck du côté allemand et celle de Metz du côté français. Il est prévu par ailleurs d'identifier un couloir qui sera doté d'un grand nombre de points de recharge pour véhicules électriques afin de mettre en réseau les infrastructures de charge. Les résultats du projet vitrine [« LivingLab BW^e mobil »](#) pour la mobilité électrique, appuyé par le Bade-Wurtemberg et par la l'Etat fédéral, offrent des points d'appui pour ce projet. En outre, un [Challenge transfrontalier de l'Eurodistrict](#) de Navettes Autonomes sera organisé sur un circuit entre Strasbourg et Kehl à l'occasion du congrès européen des systèmes et services de transport intelligents qui se tiendra à Strasbourg en juin 2017.

- Les aires de covoiturage constituent elles aussi un élément essentiel de la protection de l'environnement. Nous comptons évaluer ensemble les besoins en vue de la construction de parcs supplémentaires. Dans la région frontalière en Rhénanie-Palatinat, treize parcs de stationnement bien fréquentés offrent une capacité de 500 places, au bénéfice notamment des travailleurs frontaliers. Dans le Bade-Wurtemberg également, [de nombreuses aires de covoiturage](#) ont été construites dans le périmètre de l'autoroute A5 et du réseau des routes nationales, aires utilisées notamment pour la circulation transfrontalière.
- Nous continuerons également à élargir le réseau transfrontalier de pistes cyclables et à améliorer leur signalisation. Par ailleurs, un pont piéton et cycliste sur le Rhin est actuellement en construction entre Rheinau et Gamsheim.
- Nous invitons en outre à suivre l'exemple du bus Eurodistrict mis en place entre Erstein en Alsace et Lahr dans le pays de Bade qui profite avant tout aux travailleurs frontaliers

2) Convention sur le transport en taxi

Nous nous félicitons que les questions restées ouvertes jusqu'à présent concernant le transport transfrontalier en taxi aient enfin pu être résolues. Il sera donc possible désormais de traverser la frontière en taxi sans obstacles bureaucratiques. À cet effet, les deux ministres des Transports ont conclu par échange de lettres une convention entrée en vigueur le 7 février 2017.

3) Permis de conduire

Nous étudierons la faisabilité d'une reconnaissance mutuelle de l'examen théorique (« code ») et de l'examen pratique (« conduite ») dans le cadre de l'obtention du permis de conduire.

4) Réseau ferroviaire

Un bon réseau ferroviaire favorise la cohésion territoriale par-delà la frontière.

- Nous nous félicitons de la mise en service, dès avril 2017, de la liaison de tramway rétablie entre Strasbourg et Kehl qui rapprochera encore davantage ces deux villes tout en permettant une décongestion écologique de la circulation en véhicule individuel sur le pont de l'Europe.
- Nous continuons à œuvrer pour la réalisation de dessertes ferroviaires transfrontalières, directes ou en correspondance, notamment pour les liaisons Strasbourg - Wörth, Strasbourg - Neustadt, Sarrebruck - Strasbourg et Trèves - Metz.
- Nous soutenons le projet de ligne de bus express à haut niveau de service prévu entre Vieux-Brisach et Colmar, qui permettra à court terme une première amélioration du service transfrontalier. En parallèle, nous continuerons également à examiner la possibilité de réactiver à moyen ou long terme la liaison ferroviaire entre Fribourg et Colmar interrompue depuis la Seconde guerre mondiale.
- La possibilité sera également étudiée d'améliorer les connexions entre le Nord de l'Alsace, notamment Haguenau, et le bassin Rastatt/Baden-Baden/Karlsruhe.
- Nous poursuivrons activement nos efforts en vue d'élaborer une solution pérenne pour l'exploitation transfrontalière du tram-train Saarbahn.
- Fin 2015, la Rhénanie-Palatinat, le Bade-Wurtemberg et la Sarre sont convenus avec l'Alsace et la Suisse du Nord-Ouest de réaliser un projet Interreg V A dans le Rhin supérieur ayant pour objectif d'examiner les possibilités d'exploiter plus largement des services ferroviaires transfrontaliers, à travers l'acquisition de matériels roulants appropriés. Ce projet est actuellement poursuivi par la Région Grand Est, qui en est le maître d'ouvrage. Ses résultats seront disponibles dès 2018 et seront, autant que possible, intégrés aux prochains appels d'offres conjoints (p. ex. pour le réseau du Palatinat du Sud et de la Sarre) afin d'augmenter le nombre de liaisons transfrontalières directes.

- Outre le développement des lignes ferroviaires transfrontalières, d'autres améliorations sont en cours de préparation afin de proposer des tarifs plus attractifs pour les usagers.
- Des échanges ont été initiés et se poursuivent actuellement à ce sujet, sous l'égide du Land de Rhénanie-Palatinat, entre les services compétents en matière de transports en commun transfrontaliers dans le Rhin supérieur et la Grande Région.
- La France et l'Allemagne, par l'accord de La Rochelle, conclu le 22 mai 1992, ont décidé d'aménager la ligne « Paris – Est de la France - Sud-Ouest de l'Allemagne » afin de relier les réseaux ferroviaires à grande vitesse allemand et français. Grâce à ce projet d'infrastructure sans précédent, les temps de trajet entre Paris-Strasbourg (branche sud) et Paris-Sarrebruck (branche nord) se sont considérablement raccourcis. Nous poursuivons également à l'avenir notre engagement en faveur du développement de ce réseau et la mise en place d'une offre ferroviaire attractive sur les deux tronçons.

5) Système d'information en matière de transport

Des systèmes d'information performants offrant des informations bilingues en particulier, sur les liaisons transfrontalières constituent un apport essentiel à la mobilité durable. À cet effet, le projet « Mobiregio » a été lancé en Grande Région. Il pourra également accéder, à l'avenir, aux données du système allemand d'information des voyageurs « DELFI ». Les services compétents et les réseaux de transports du Rhin supérieur visent à optimiser leurs échanges de données avec la Région Grand Est, échanges qui doit couvrir toutes les offres en matière de transports dans ce domaine à partir de 2018. Nous appuyons également le développement des systèmes numériques de gestion du trafic pour les voies d'accès aux bacs sur le Rhin.

6) Observation et aménagement territorial

L'observation territoriale, notamment sur la base de données statistique, reste un outil essentiel du développement durable de notre espace frontalier.

- Nous souhaitons donc créer un cadre propice aux échanges de données et mettre à disposition, librement et gratuitement, des sources de données harmonisées dans des formats adaptés au travail en région frontalière. Nous comptons notamment développer et approfondir la coopération dans le domaine des systèmes d'informations géographiques (visualisation cartographique des données statistiques et autres, en particulier les données spatiales).

- L'observation territoriale agit également sur l'aménagement du territoire et notamment sur les projets de développement territorial des Länder. Dans ce contexte, nous saluons vivement la décision prise le 9 mars 2016 par la conférence allemande des ministres dédiée à l'aménagement du territoire, appelant ce secteur à soutenir la collaboration approfondie des régions frontalières métropolitaines et à exploiter leurs potentiels. À cette même occasion, la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur a été reconnue comme une telle zone frontalière ainsi que la région Sarrebruck-Moselle-Est-Luxembourg.
- À ce sujet, nous saluons également les activités conjointes des partenaires français et allemands en Grande Région et dans le Rhin supérieur dans le cadre du projet modèle d'observation territoriale en Allemagne et dans les régions voisines financé par l'Etat Fédéral. Ils identifient actuellement les enjeux en matière d'espace et de mouvements transfrontaliers dans les régions frontalières et élaborent un modèle d'indicateurs pour l'observation territoriale transfrontalière afin de pouvoir visualiser les structures et les processus spatiaux.
- Un aménagement du territoire cohérent nécessite aussi une bonne coopération entre les autorités de statistique. En fournissant en continu des données structurelles relatives aux domaines politique, économique et démographique en France et en Allemagne, elle assure également la transparence et la proximité avec les citoyens dans un espace frontalier en voie d'intégration. Nous saluons particulièrement la refonte du portail statistique de la [Grande Région](#), qui met à disposition des données harmonisées concernant les principaux sujets de statistique officielle. La brochure [« Rhin supérieur Faits et Chiffres »](#) qui paraît régulièrement constitue un instrument tout aussi précieux. Par ailleurs, le portail web GeoRhena, qui sera mis en ligne fin mai, permettra un accès aisé aux statistiques pour les structures officielles et pour les citoyens du Rhin supérieur.
- L'engagement de consultations réciproques des régions frontalières lors de l'élaboration de tout document de planification joue un rôle important dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement territorial de la Grande Région, qui débute actuellement.

IV) Énergie et environnement

La France et l'Allemagne coopéreront à l'avenir aussi de façon intensive dans les domaines de la politique climatique et énergétique au niveau national, régional et local. Nous saluons la conclusion fructueuse des négociations mondiales sur la protection du climat lors de la COP21 à Paris et l'entrée en vigueur de l'accord sur la protection du climat le 4 novembre 2016.

- Nous saluons la consolidation des activités du réseau TRION « pour le climat et l'énergie » dans le Rhin supérieur qui souligne le rôle précurseur de cette région en matière de coopération énergétique. La troisième conférence sur le climat et l'énergie, à Mulhouse en novembre 2017, sera dédiée à la question essentielle du stockage d'énergie.
- Les énergies renouvelables constituent un pilier fondamental de l'approvisionnement énergétique de demain. Le Conseil des ministres franco-allemand a réaffirmé en 2015 la volonté des deux pays d'approfondir leur coopération dans le domaine énergétique et de mettre en place au niveau national un groupe de haut niveau sur l'énergie qui se réunit régulièrement ainsi que par la mise en œuvre de projets expérimentaux dans la région frontalière. En partenariat avec les autorités locales et des entreprises intéressées du secteur énergétique, un projet pilote est en cours d'élaboration, le long de la frontière, qui servira de projet témoin de système intégré.
- Les projets Interreg V A « Energiewaben – regionale Energieversorgung der Großregion » et « Power to Heat pour la Grande Région » auxquels sont associées des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises françaises et allemandes poursuivent des objectifs semblables. Nous saluons ces initiatives et appuyons leur extension et leur pérennisation.
- Grâce au « guide de procédure des consultations transfrontalières concernant les projets, plans et programmes ayant des incidences notables sur l'environnement » élaboré par la Conférence du Rhin supérieur, le partage d'informations en matière d'environnement sera encore amélioré. Ce guide exemplaire dans le domaine de la coopération transfrontalière représente un manuel précieux pour toutes les autorités et les institutions, mais aussi pour les habitants du Rhin supérieur. Nous appelons à améliorer la diffusion de ce guide ainsi que des droits et des obligations qu'il contient.
- Dans le contexte du changement climatique, la région du Rhin supérieur est exposée à une série de vulnérabilités spécifiques qui auront au cours des prochaines années des répercussions palpables sur l'orientation économique de la région et notamment sur les activités et la gestion des entreprises. Le projet Interreg V A soutenu par l'Union européenne « Clim'Ability » a pour objectif de définir des typologies de vulnérabilités des entreprises et d'élaborer des instruments pour adapter leurs stratégies et leurs processus.
- La région du Rhin supérieur étant dotée de ressources en eau abondantes mais fragiles, l'enjeu consiste à préserver ce capital essentiel pour l'alimentation en eau potable des populations et le maintien d'activités économiques. Ainsi le programme ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines) permettra au-delà de l'observation de la qualité des eaux de la nappe phréatique rhénane, de formuler des

recommandations communes pour la préservation de la qualité de l'eau. La viticulture également des projets innovants et transfrontaliers, comme par exemple le projet Interreg V A Rhin Supérieur « PHOTOPUR », financé dans le cadre de l'« Offensive Sciences », dédié à la décontamination photocatalytique de l'eau contaminée par les pesticides issues de la viticulture.

- La dynamique transfrontalière sera à renforcer en faveur de la gestion des cours d'eau transfrontaliers (Moselle, Sarre, Rhin) en tant que points d'appui majeurs du réseau écologique, en privilégiant une approche intégrée des enjeux économiques, relatifs aux transports, environnementaux et énergétiques.
- L'inventaire de tous les sites et les zones naturelles protégées du réseau Natura 2000 en région frontalière doit permettre d'examiner sur un corridor de 10 kilomètres dans quelle mesure les objectifs de protection de chaque site peuvent être poursuivis et réalisés plus efficacement en les associant à d'autres territoires protégés du pays voisin. L'objectif est de constituer un réseau d'espaces naturels et de contribuer ainsi à la création du maillage européen de la trame verte et bleue. La protection des habitats des populations et des espèces, notamment de celles d'une importance européenne, a une portée transfrontalière.
- La coopération transfrontalière entre les parcs naturels de la région frontalière sauvegarde la nature et les paysages dans le sens d'un développement régional durable. Elle contribue ainsi à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à une protection transnationale des biotopes. Nous saluons la signature le 22 février 2017 du protocole d'accord actualisé entre le Naturpark Pfälzerwald et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, en faveur de la réserve de biosphère transfrontalière. L'appui de programmes européens successifs a permis de renforcer cette collaboration qui remonte à plus de 20 ans. Les projets LIFE de « Réintroduction du lynx » et « Biocorridors », visant à la restauration des réseaux écologiques transfrontaliers, en sont de bons exemples.
- Nous souhaitons développer encore les réseaux d'éducation à l'environnement et de formation pour un développement durable qui existent déjà dans le Rhin supérieur et en Grande Région. Ils permettent en effet, au travers de projets variés, de renforcer la conscience environnementale des personnes vivant dans la région frontalière franco-allemande.

V) Intégration sociale, solidarité, sports et culture

Nous souhaitons valoriser davantage les atouts particuliers dont dispose la région frontalière, au bénéfice de l'intégration sociale de nos citoyens. Cela inclut notamment les échanges de jeunes en service civique dans les domaines des affaires sociales, de l'écologie, du sport, de la culture, des écoles et des universités. Ces échanges illustrent une réelle solidarité et contribuent considérablement à la compréhension interculturelle.

Nous visons à développer davantage tous les domaines du [Volontariat franco-allemand \(VFA\)](#) et à le doter si possible d'un meilleur soutien financier. Nous souhaitons également accroître la visibilité du VFA et sensibiliser le public à ses activités à travers un travail de communication ciblé de la part des gouvernements concernés.

Nous nous réjouissons que de nouveaux projets de volontariat émergent, comme le „volontariat écologique“ au sein de la Grande Région ou encore le projet de d'instaurer une « année écologique du Haut-Rhin ».

Nous rappelons que le Corps européen de solidarité est venu compléter le Service volontaire européen. Ce dernier dispose de moyens supplémentaires depuis l'année 2017, moyens qu'il serait opportun de mettre également à profit pour d'autres activités en région frontalière.

Les communes sont le ferment de la coopération des sociétés civiles en France et en Allemagne. Leurs activités précieuses qui tissent des liens entre les personnes sont plus importantes que jamais pour la cohésion en Europe. C'est pourquoi nous saluons expressément l'intensification de la coopération des communes en région frontalière : les quatre eurodistricts du Rhin supérieur collaborent de plus en plus étroitement au niveau communal. Actuellement, ils s'engagent particulièrement dans le cadre d'un projet Interreg dédié à la société civile en conseillant et en encourageant les personnes et les initiatives désireuses d'agir au niveau transfrontalier, l'objectif étant d'associer encore davantage les sociétés civiles aux efforts de coopération dans le Rhin supérieur. L'Union européenne met à disposition 1,2 millions d'euros jusqu'en 2020 pour aider à réaliser, [au travers de petits projets](#), toutes sortes de rencontres et permettre aux riverains des deux côtés de la frontière de développer une identité commune. Nous invitons tous les intéressés à tirer parti de cette offre.

Nous souhaitons également faire participer davantage la société civile au développement stratégique de la coopération transfrontalière entre nos deux pays. Dans le cadre de l'élaboration de la « Stratégie France » du Bade-Wurtemberg, trois dialogues citoyens seront organisés de mai à juillet 2017 à Vieux-Brisach, Baden-Baden et Kehl pour les habitants français et allemands de la région.

La „stratégie France“ menée avec succès par la Sarre mérite une attention particulière. Elle a été décidée en 2014 par le gouvernement du Land sur la base d'un large processus de concertation. L'objectif est de faire de la Sarre en l'espace d'une génération une région plurilingue performante d'empreinte franco-allemande. La mise en œuvre fructueuse du premier ensemble de mesures de la „feuille de route I“ pour les années 2015-2017 va être poursuivie de façon systématique et élargie dans le cadre de la « feuille de route II » pour les années 2017-2019.

Enfin, des projets transfrontaliers visant à répondre à la situation des réfugiés seront encouragés, notamment à travers des projets avec le monde de la culture. Nous saluons les efforts des régions transfrontalières concernant le défi de l'accueil des réfugiés et invitons à suivre l'exemple du [fonds de réfugiés de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau](#) mise en place en 2016 et destiné spécifiquement aux enfants et aux adolescents réfugiés.

Dans le domaine des arts du spectacle et des arts visuels, nous avons réalisé de nombreux projets réussis grâce à la coopération de longue date des régions frontalières. Outre les projets individuels, cela inclut aussi les échanges annuels de boursiers. En matière de cinéma et d'audiovisuel, notre collaboration est intense et fructueuse. En Grande Région, les coopérations réussies comme les projets « Production Guide » (guide de production) et « Location Guide » (guide des lieux de tournage) ou le fonds d'aide au co-développement soulignent l'attractivité de la région frontalière pour tout le secteur de la création cinématographique. En outre, le « mini-traité », un fonds de soutien cinématographique doté de 3 millions d'euros permet de subventionner conjointement les coproductions franco-allemandes. Nous appelons à recourir davantage à ce potentiel, surtout en région frontalière. À Strasbourg, le Rendez-vous de la coproduction rhénane co-organisé par l'Eurométropole, le bureau Europe Créative Strasbourg, la Société pour les médias et le cinéma du Bade-Wurtemberg (MFG) réunit chaque année producteurs, diffuseurs et partenaires financiers transfrontaliers.

A l'occasion de l'Année européenne du patrimoine en 2018, proclamée par l'Union européenne, l'Allemagne et la France souhaitent sélectionner, labelliser et valoriser des projets patrimoniaux locaux, régionaux ou nationaux. De nombreuses activités sont programmées. La Sarre envisage un projet de coopération franco-allemand sous la forme d'une série de manifestation sur l'architecture française d'après-guerre. Pendant la « période française », de nombreuses constructions novatrices ont été érigés dans la Sarre, ce qui fait de ce Land un véritable pont vers le voisin français dans la modernité d'après-guerre.

En matière de patrimoine écrit, la valorisation de fonds numérisés au niveau local ayant trait aux relations transfrontalières (à l'instar de la bibliothèque Numistral, bibliothèque numérique de la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg,

hébergée par la Bibliothèque nationale de France, et présente sur Gallica) doit être encouragée.

Les rencontres transfrontalières dans le domaine des sports et des loisirs touchent de grandes parties de la population et contribuent fortement à l'entente des personnes de part et d'autre de la frontière. Les séjours de vacances franco-allemands à destination des enfants et des jeunes portés par des partenaires de l'OFAJ participent de cette offre et contribuent également à la formation d'animateurs bilingues, doublement diplômés du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et de la Jugendleitercard (Juleica) Les activités conjointes telles que l'animation annuelle pour jeunes intitulée « Forêt sans frontière », les championnats d'athlétisme en Grande Région, les compétitions de football et de basketball, le tour du Fair-play cycliste de la Grande Région ainsi que les nombreuses associations de jeux et les coopérations entre clubs sportifs sont des exemples à suivre qui méritent d'être salués. Il en va de même pour le [« Tour Eucor »](#), randonnée cycliste qui réunit depuis 1998 les cinq villes universitaires du Rhin supérieur. De nombreux équipements sportifs, localisés de part et d'autre de nos frontières, tels que le CREPS de Strasbourg ou encore l'Eurostand de tir de Volmerange-les-Mines, peuvent également être mobilisés pour accueillir ces rencontres, amicales, formatrices ou compétitives.

VI) Coopération sanitaire

- Nous saluons l'intense coopération en matière de santé développée autour de la frontière franco-allemande et invitons les autorités compétentes à poursuivre leurs échanges au sein de la commission mixte prévue par l'accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalier de 2005.
- Les secteurs des soins à la personne ou de la « silver économie » répondent à des besoins économiques et sociaux grandissants dans nos deux pays et présentent un potentiel important en matière d'emploi. Nous souhaitons exploiter davantage ce potentiel et élaborer une stratégie gagnant-gagnant avec les acteurs des établissements de formation, les équipes de direction des organismes de santé et les personnels soignants. L'étude « le marché du travail des soins dans la Grande Région – Professions, mobilité et besoin de main d'œuvre qualifiée », réalisée en 2014, analyse pour la première fois la situation concernant la main d'œuvre qualifiée et la formation dans une perspective transfrontalière. Les recommandations qui y sont formulées sont intégrées par un groupe d'experts dans une stratégie commune de promotion et de relève de la main d'œuvre qualifiée. Une étude récente sur le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le Rhin supérieur livre de premières conclusions sur lesquelles nous souhaitons nous appuyer. Les coopérations

réussies dans le domaine de la formation transfrontalière des personnels soignants entre l'IFSI Sarreguemines et les cliniques SHG de Völklingen témoignent du besoin de personnels soignants bilingues.

- Le projet Interreg V A « TRISAN » créé en juillet 2016 a pour objectif d'optimiser, en fonction des besoins, la coopération des administrations sanitaires et des prestataires de services dans le Rhin supérieur. À cette fin, TRISAN accompagnera et conseillera les acteurs chargés de réaliser des projets de coopération transfrontaliers et mettra à leur disposition une plateforme favorisant leur mise en réseau.
- Nous appelons les autorités compétentes à finaliser rapidement le projet de convention de coopération sanitaire dans la zone géographique « MoselleSarre » (MOSAR) afin de parvenir à une signature avant la fin de l'année 2017. Cette convention permettra d'assurer des soins de haute qualité dans la zone transfrontalière Sarre-Moselle au bénéfice des patients en tenant compte de la demande des deux côtés de la frontière.

VII) Coopération policière et judiciaire

La coopération policière et douanière entre la France et l'Allemagne doit entre autres être portée au crédit des acteurs locaux et nationaux de la coopération, qui contribue à son dynamisme.

Les régions frontalières sont toutefois confrontées à de nouveaux défis, qui requièrent l'élaboration de formes de coopération ambitieuses et toujours plus intégrées afin d'assurer une protection encore plus efficace de notre population.

Nous appelons donc à valoriser plus avant les possibilités offertes par l'accord de Mondorf et les ressources juridiques que procure le droit de l'UE. Les deux parties restent attentives aux améliorations qui pourraient être apportées au cadre juridique actuel et veillent à la bonne mise en œuvre des outils juridiques existants, afin de surmonter tout éventuel obstacle.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons des progrès enregistrés depuis la conférence de Metz, qui doivent inciter à poursuivre les efforts d'approfondissement de la coopération bilatérale de sécurité :

- La brigade fluviale opérée conjointement sur le Rhin depuis 2011 est un exemple particulièrement réussi de la coopération policière intégrée franco-allemande. Elle contribue de manière considérable à la sécurité de la navigation sur le Rhin et joue également un rôle important pour la protection du fleuve contre la pollution provoquée par la navigation intérieure. Nous

saluons l'aboutissement des négociations en vue d'un accord de droit international, accord que nous souhaitons signer dès lors que chaque partie aura achevé les procédures internes requises par son droit.

- Nous nous félicitons également de la conclusion, en avril 2016, d'un accord portant sur l'emploi transfrontalier d'aéronefs de police. Nous souhaitons que cet accord puisse être mis en œuvre au plus tôt.
- Le centre de coopération policière et douanière quadrilatéral de Luxembourg constitue un outil unique au niveau européen, qui regroupe des représentants des autorités policières et douanières allemandes, françaises, belges et luxembourgeoises. Nous saluons la qualité du travail effectué par ce centre – notamment en matière d'analyse des phénomènes criminels et de soutien à l'activité opérationnelle des services – et la contribution importante qu'il apporte à la sécurité des populations en zone frontalière. La réflexion sur la valorisation optimale de ce CCPD sera poursuivie, avec nos partenaires contribuant au fonctionnement de ce centre.

La qualité de la coopération judiciaire transfrontalière - indissociable de la coopération policière qui intervient en amont - doit aussi être soulignée.

La France et l'Allemagne sont des partenaires privilégiés dans le domaine de l'entraide pénale, et notre collaboration est particulièrement renforcée dans les régions transfrontalières. Compte tenu de la porosité des frontières, des partenariats locaux ont été mis en place entre les juridictions françaises et allemandes, partenariats dont nous saluons l'initiative et les résultats excellents.

A titre d'exemple, nous saluons côté français, l'engagement des parquets de Sarreguemines, Metz, Thionville et Sarrebruck en vue d'optimiser le traitement des procédures frontalières par la définition d'objectifs et de mesures concrètes. Ces derniers permettent de mieux définir les contours et les acteurs de cette coopération. Ont ainsi été proposées, notamment lors d'une première rencontre début 2016, la désignation de correspondants bilingues au sein de chacune de ces juridictions ou encore la création de formulaires bilingues pour certaines infractions, favorisant un traitement efficace des dossiers. Chacun des acteurs s'accorde sur la nécessité de favoriser les échanges, clé d'une meilleure appréhension et anticipation du phénomène criminel transfrontalier.

Cette collaboration a été renforcée par une nouvelle rencontre entre le parquet général de Metz et celui de Sarrebruck, en décembre dernier, qui a permis de décider du développement des formulaires simplifiés bilingues pour les délits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique, de conduite sous l'empire de stupéfiants et de conduite sans permis, ainsi que de la mise en place de réquisitions bancaires simplifiées.

En matière civile et commerciale, une collaboration transfrontalière entre les tribunaux de grande instance de Sarreguemines et de Sarrebruck a été mise en

place, autour de plusieurs axes tels que des échanges réguliers sur des thèmes précis, la désignation d'un magistrat référent dans chaque juridiction, des rencontres annuelles entre les deux chefs de juridiction et des échanges entre magistrats. Cet exemple pourrait être suivi par d'autres tribunaux civils situés près de la frontière.

Nous soulignons aussi la coopération pilote entre le barreau de Paris et d'une part l'ordre des avocats de la Sarre, d'autre part le ministère de la justice de la Sarre, qui favorise le rapprochement pérenne de nos systèmes judiciaires, tout en encourageant durablement les connaissances et la compréhension des structures européennes de l'état de droit.